



Mont  
Saint  
Aignan

## CONSEIL MUNICIPAL

du 3 février 2022 à 18 h 30

\*\*\*\*\*

**Conseillers en exercice : 33**

**Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.**

**Date de la convocation : 26 janvier 2022**

**Étaient présents :**

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

**Adjoints**

M. François VION

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

Mme Stéphanie TOURILLON

M. Bertrand CAMILLERAPP

M. Thomas SOULIER

Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Cécile GRENIER

**Conseillers municipaux**

M. Nicolas CALEMARD

M. Thibault GANCEL

M. Alain SARRAZIN

M. Benjamin DUCA-DENEUVE

M. Gérard RICHARD

M. Pierre CONIL

Mme Brigitte PETIT

M. Pascal MAGOAROU

Mme Isabelle VION

Mme Claudie MAUGÉ

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Christine LECLERCQ

Mme Laurence LECHEVALIER pouvoir à  
Martine CHABERT-DUKEN jusqu'à 18h45

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Valérie BERTEAU

M. Alexandre RIOU

Mme Laure O'QUIN pouvoir à Gérard  
RICHARD jusqu'à 18h45

Mme Carole BIZIEAU

M. Arnaud BARROIS pouvoir à Nathalie  
ADRIAN à compter de 19h18

M. Stéphane HOLÉ

M. Jérôme BESNARD

**Excusé(es) :**

Mme Michèle PRÉVOST

Pouvoir à Mme Françoise CHASSAGNE

M. Fabien POISSON

Pouvoir à M. Thibaut GANCEL

Mme Marion DIARRA

Pouvoir à Mme Cécile GRENIER

La séance ayant été déclarée ouverte, M Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

## **Conseil Municipal du 3 février 2022 à 18h 30**

### **Ordre du jour**

**N° 2022-02-01** - Conseil Municipal du 16 décembre 2021 – Approbation du procès-verbal.  
Madame le Maire

**N° 2022-02-02** - Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibérations n° 2021-07-04 du 10 juillet 2021  
Madame le Maire

**N° 2022-02-03** - Rapport d'orientations budgétaires 2021 – Budget principal - Ville.  
François VION

**N° 2022-02-04**- Rapport d'orientation budgétaire - Budget annexe –Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".  
François VION

Questions orales.

## Compte-rendu

### N° 2022-02-01- Conseil Municipal du 16 décembre 2021 – Approbation du procès-verbal.

Rapporteur : Madame le Maire.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021, mis à disposition sur le site extranet dédié est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2021 ;  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**
- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

### N° 2022-02-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020.

Rapporteur : Madame le Maire

2021-70 : Avenant au contrat d'assurances RC de la Ville - actualisation de la cotisation définitive (complément dû 342,14€) ;

2021-71 : Avenant au contrat d'assurances RC du CCAS - actualisation de la cotisation définitive (complément dû 302,23€) ;

2021-72 : Convention d'honoraires avec Maître Boyer - Recours de M. Bertucat et autres contre le permis de construire délivré à la SCI Une brique au chaud ;

2021-73 : Convention d'honoraires avec Maître Boyer - Recours de M. Magnan et Mme Rolland contre les permis de construire délivrés à M. Hammiche ;

2021-74 : Délégation de service public eurocéane - création d'une tarification temporaire ;

2022-1 : Convention de mise à disposition de la salle de spectacle l'Atelier de l'EMS au profit de la LONTRA SAS ;

2022-2 : Acceptation d'indemnité d'assurances Protection juridique- Remboursement d'honoraires de Maître Gillette - procédure judiciaire Lubrizol (1000€) ;

2022-3 : Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) - Signature de la convention financière de la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ;

2022-4 : Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) - Signature de la convention financière de la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ;

2022-5 : Exercice du droit de préemption urbain - DIA n°0764512100234 du 18 octobre 2021 - Copropriété garages rue Frontin n°802 (13500 €).

- **Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **Prend acte** de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

## **N°2022-02-03 – Rapport d'orientation budgétaire – Budget principal Ville**

Rapporteur : François VION

Les articles L.2312-1, L2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'organisation du débat sur les orientations budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget et précisent les modalités de présentation du rapport.

Cette disposition a été reprise dans le règlement intérieur que le Conseil Municipal a adopté par délibération n°2014-06-30 du 04 juin 2014.

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 est mis à disposition des élus sur le site extranet dédié.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 ;
- **Prend acte** du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2022 de la ville de Mont-Saint-Aignan.

## **N° 2022-02-04- Rapport d'orientation budgétaire - Budget annexe – Centre nautique et de remise en forme « eurocéane »**

Rapporteur : François VION

Les articles L.2312-1, L2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'organisation du débat sur les orientations budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget et précisent les modalités de présentation du rapport.

Cette disposition a été reprise dans le règlement intérieur que le Conseil Municipal a adopté par délibération n°2014-06-30 du 04 juin 2014.

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 est mis à disposition des élus sur le site extranet dédié.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 ;
- **Prend acte** du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2022 – budget annexe – centre nautique et de remise en forme « eurocéane ».

**La séance est close à 21h32.**

Pour extrait conforme,  
**Le Maire**

**Catherine Flavigny**